



Hospices Civils de Beaune

Le Directeur

Le 7 juillet 2020

Centre Hospitalier Ernest Noël de Seurre Organisation des visites en EHPAD

Plages horaires sans rendez-vous : 13h30 / 17h00 du lundi au vendredi

Visites le week-end : sur rendez-vous : Priorité aux enfants actifs habitant à plus de 100 kms de l'EHPAD

Portes fermées avec sonnette d'appel pour maintenir le filtrage des visites : gestion par personnel administratif

Port du masque obligatoire et SHA

2 personnes maximum par chambre (y compris en chambre double)

Interdiction de regroupement dans les espaces collectifs (salle de restauration, salle d'animation, ...)

Visites des mineurs autorisées sous réserve du port du masque obligatoire

Registre à signer à l'accueil

Autorisation pour les familles d'emmener le résident dans le parc avec respect des gestes barrières

Sorties extérieures (restaurant, domicile, ...) : non autorisées (test RT/PCR en amont et confinement 8 jours en chambre au retour si c'était le cas).

Sorties dans le jardin : autorisées avec mesures de distanciation

Dépôts aux résidents : autorisés pour denrées non périssables dans les emballages d'origine : pas de décontamination ni stockage, linge autorisé après lavage à domicile à 60° : pas de stockage préalable

Les modalités d'organisation en salle à manger restent identiques avec respect de la distanciation sociale

Reprise de l'animation : maximum groupe de 8 résidents : constitution identique des groupes

Reprise de l'activité des intervenants extérieurs (coiffeurs personnels des résidents, pédicure...)

Unité Fermée (Glycines)

Visites autorisées malgré localisation en fin de couloir de médecine

Port du masque obligatoire et SHA

Registre à signer à l'accueil

4 personnes en visite au maximum dans le service devant l'impossibilité du maintien en chambre des résidents déambulants

Médecine

Visites en chambre autorisées selon les mêmes modalités qu'en EHPAD

Le Directeur

F. POHER

